

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, **le 07 février 2024 à dix-huit heures et trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de CASTETS, dûment convoqué le 1^{er} février 2024 s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de CASTETS, sous la présidence de M. Philippe MOUHEL, Maire.

Identifiant : DEL2024FG070203

PRESENTS : BARRERE Jean Louis - BORDELANNE Dominique - DARMAYAN Stéphane - DIBOS Thierry - ETCHEVERRY Dominique - FRUIT Vanessa - LAMOLIE Michel - LAVIELLE Michelle - MERLIN Laurence - MOUHEL Philippe - SERVISSOLLE Eliane - SEYS Coralie - SOLER Catherine - TORREGROSSA Gérardine - VEJUX Denis

ABSENTS : CAMPAGNE Jean-Paul - LAGOUEYTE Clément - YARZABAL Isabelle

POUVOIRS : LAMOLIE Michel pour CAMPAGNE Jean-Paul ; SOLER Catherine pour YARZABAL Isabelle
Vanessa FRUIT est élue secrétaire de séance.

Membres en exercice : 19 Présents : 15 Pouvoirs : 2

Objet : Acquisition d'une œuvre d'art dans le cadre du circuit du patrimoine

Considérant que les collectivités locales sont invitées à promouvoir la création au travers des opérations d'aménagement et de construction d'équipements qu'elles conduisent ;

Considérant le projet du Barrat de la commune de Castets qui ouvre des travaux d'aménagement comprenant notamment l'aménagement de la zone d'accueil touristique en bordure d'étang et le parcours du circuit du patrimoine, du nouvel aménagement de l'accès à l'église du village ;

Considérant que cet objectif de valorisation du travail artistique a réuni différents artistes castésiens qui ont souhaité contribuer à ce projet en produisant des œuvres d'art le long du parcours de visite ;

Considérant que Daniel LAFITTE, artiste castésien, a souhaité s'impliquer dans ce projet et a donc été sollicité en vue de la réalisation d'une sculpture ;

Considérant que les œuvres d'art de Daniel LAFITTE sont des sculptures en métal représentant un chien et un mouton et répondent à plusieurs objectifs :

- symboliser l'identité de Castets au travers de certains de ses éléments caractéristiques installés au sein de son lieu emblématique des forges,
- promouvoir la créativité et le savoir-faire des artistes,
- valoriser un artiste castésien,

Le coût de conception, de réalisation et d'installation de ces œuvres originales s'élève à 2 500 € TTC.

Le contrat joint en annexe de la délibération définit les modalités d'acquisition de ces sculptures.

Après délibérations, le conseil municipal décide, par 17 voix pour, d'autoriser Monsieur le maire à signer le contrat définissant les modalités d'acquisition de l'œuvre d'art telles que définies ci-dessus.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

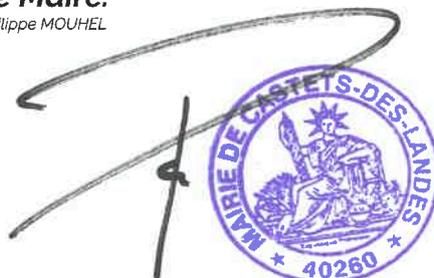
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire.

Philippe MOUHEL



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'P. Mouhel', written over a circular official seal. The seal is purple and contains the text 'MAIRIE DE CASTETS-DES-LANDES' around the perimeter and '40260' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a sun above.